BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Date : 6 février 2025	Heure de début : 14h00	

Le 6 février 2025, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

MEMBRES PRÉSENTS	
Nom Prénom	Structure
CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de Mme GARAND)	Pornic Agglo Pays de Retz
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé	Conseil départemental de Loire-Atlantique
BRAY Aline	Conseil départemental du Maine-et-Loire
PROVOST Éric	Saint-Nazaire Agglo - CARENE
GUITTON Jean-Sébastien (Pouvoir de M. COIGNET)	Nantes métropole
ORSAT Annabelle	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
D'ANTHENAISE François	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
TORTEROTOT Florian	Comité Régional de Conchyliculture
BELIN Catherine	Bretagne Vivante
LAFFONT Jean-Pierre (Pouvoir de M. ALLARD)	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
GIRARD Pierre-Eliel	DDTM Loire-Atlantique
PONTHIEUX Hervé	Agence de l'eau Loire-Bretagne

AUTRES ACTEURS PRÉSENTS	
SIMOES Clara	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
MABIT Stéphane	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
PIERRE Adrien	SEMITAN
METEAU Charly	SCE
REMOUE Camille	SCE
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)
CREED Ronan	Syndicat Loire aval (SYLOA)
LOUBET Audrey	Syndicat Loire aval (SYLOA)

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSÉS	
Nom Prénom	Structure
HENRY Philippe	Conseil régional des Pays de la Loire
GARAND Annabelle (Pouvoir à M. CAUDAL)	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
GUILLÉ Daniel	Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCSE)
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
COIGNET Thierry (Pouvoir à M. GUITTON)	Syndicat Loire aval (SYLOA)
CHEVALIER Christine	Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG)
NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
ALLARD Gérard	UFC Que Choisir
BURDIN Camille	DREAL Pays de la Loire
COTONNEC Gwennaëlle	Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)

Ordre du jour

1. Report de la validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 16 janvier 2025

2. Avis du Bureau de la CLE
   - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Vignoble nantais

   Intervention de Clara SIMOES et Stéphane MABIT
   - Dossier d'autorisation environnementale – Phase 2 du projet de développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne

   Intervention de Adrien PIERRE (SEMITAN), Charly METEAU (SCE) et Camille REMOUE (SCE)

3. Questions diverses

Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants puis accueille Audrey LOUBET, qui a intégré récemment l'équipe du SYLOA en tant que chargée de mission qualité de l'eau et littoral. Il annonce l'ordre du jour qui prévoit l'avis du Bureau de la CLE sur le projet du SCoT du Vignoble nantais qui sera présenté, avant analyse, par Mme SIMOES et M. MABIT du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. Un autre avis est attendu sur la phase 2 du projet de développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne qui sera présenté, avant analyse, par M. PIERRE de la SEMITAN, M. METEAU et Mme REMOUE du bureau d'études SCE. Monsieur CAUDAL regrette qu'aucun élu de Nantes métropole représenté à la SEMITAN ne soit présent pour présenter le projet.

1. Report de la validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 16 janvier 2025

Compte-tenu du plan de charge de l'équipe d'animation du SAGE, M. CAUDAL informe les membres du Bureau de la CLE du report de l'approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 16 janvier 2025.

2. *Avis du Bureau de la CLE : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Vignoble nantais*

Monsieur CAUDAL souhaite la bienvenue M. MABIT et lui propose de se présenter ainsi que le projet de SCoT du Vignoble nantais.

M. MABIT indique être premier adjoint à la mairie du Landreau et premier vice-président du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais en charge de la révision du SCOT. Il indique qu'il s'agit de la 3ème version du SCOT du Vignoble nantais qui a été voté sur le mandat précédent et qui a démarré en 2020. Il précise qu'entre temps, la loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050. Pour répondre à cet objectif, le syndicat a modifié le projet initial du SCoT.

Présentation du projet

Présentation par Mme SIMOES (Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais)
Diapositives 5 à 28

M. CAUDAL propose de présenter l'analyse technique de l'équipe d'animation du SAGE avant de procéder aux échanges sur le dossier avec le pétitionnaire. Il indique que des précisions pourront ainsi être apportées à l'analyse.
Il rappelle également le cadre de la notion de compatibilité des SCoT au regard du SAGE à savoir qu'un SCoT est compatible avec un SAGE lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation. La notion de compatibilité tolère donc une marge d'appréciation par rapport au contenu du document supérieur, à savoir le SAGE Estuaire de la Loire approuvé le 31 décembre 2024, et n'implique pas un respect à la lettre de toutes ses dispositions.

Analyse technique de la compatibilité du projet de SCoT avec le SAGE Estuaire de la Loire

Présentation par Mme VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 31 à 42

Sur la diapositive 37 relative aux espaces de mobilité de l'estuaire et à la non prise en compte dans le projet d'aménagement stratégique (PAS) mais bien intégré au document d'orientation et d'objectifs (DOO), M. MABIT souhaite préciser que le PAS a été validé en 2023 en amont de l'approbation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire.

À la suite de cette analyse technique, M. CAUDAL exprime une interrogation vis-à-vis de la prise en compte de la santé publique. Il remarque que des orientations et des dispositions du SCoT intègrent la santé publique au travers des problématiques de l'air et l'eau. Cela dit, il se demande, dans une vision à long terme, comment il serait possible dans les orientations en lien avec l'occupation du sol (notamment la viticulture, le maraichage, différentes activités…), d'interdire ou de limiter le recours à des pesticides au niveau des périmètres de captage, car l'utilisation de certaines molécules rend difficile le traitement de l'eau au niveau des usines d'eau potable. Il se demande comment dans le cadre des SCoT, les réflexions peuvent être menées sur ce sujet et plus largement sur la possibilité d'intégrer les enjeux de l'eau de façon plus prégnantes dans les documents de planification et comment appréhender et prendre des dispositions pour limiter voire interdire des pratiques qui peuvent entraîner des conséquences sur la santé publique. Il conclut sur la difficulté d'exprimer la problématique de la santé publique dans ces documents.

Mme SIMOES indique qu'une jurisprudence ne rend pas possible d'inscrire des prescriptions sur les pesticides. En revanche, les enjeux liés à la santé publique sont traduits dans le SCoT par le prisme des mobilités et de l'eau au travers de prescriptions sur la mise en place de zones tampons entre les espaces urbanisés et les milieux naturels ou sur la préservation des zones humides.

M. MAUDIT complète les propos en précisant qu'il n'y a pas de réponse stricte sur le sujet. Lors des réunions d'élaboration du DOO, l'ARS était présente et vigilante à ce que le SCoT soit compatible sur ces points. Il confirme qu'il n'est pas possible d'interdire l'utilisation des pesticides mais cela peut être suggéré par notamment les zones de non-traitement efficientes avec des reculs spécifiques liés aux fossés ou habitations. Également, il est proposé un éloignement des méthodes culturales pour éviter de polluer les zones de captages. Il indique que cela reste à développer demain et évoluera dans les prochaines versions du SCoT du vignoble nantais. Le SCoT est document vivant et sera amené à évoluer en lien avec ces enjeux.

M. CAUDAL évoque cette problématique de la santé publique car dans les contrats locaux de santé, les enjeux de qualité de l'eau sont abordés. Il indique qu'il est intéressant de voir au sein des orientations des SCoT comment les réflexions sont menées sur ces sujets nouveaux et comment appréhender les enjeux de l'eau et la santé publique. Des dispositions dans le SCoT vont de le sens de l'amélioration de la santé publique (zones tampons,...) mais il pense qu'effectivement qu'il faudra évoluer afin de ne pas prendre en compte l'eau sous un aspect quantitatif uniquement mais également qualitatif et son rapport avec la santé publique. Ainsi, dans le cadre de la première analyse d'un SCoT au regard du nouveau SAGE, il paraissait intéressant de souligner que l'eau est d'abord un enjeu de santé publique.

M. d'ANTHENAISE indique que les propositions de recommandations qui sont faites, plusieurs dispositions sont positives. Il précise qu'il est intéressant que les capacités d'accueil soient prises en compte. Il demande s'il serait possible de prendre en compte une meilleure utilisation des eaux résiduaires (eaux de pluie pour des usages multiples) afin qu'elles soient compatibles avec la santé humaine et les usages (cultures par exemple).

M. GIRARD explique qu'il y a beaucoup d'objectifs compatibles avec le SAGE. Il pense qu'il aurait été intéressant d'aller plus loin en étudiant les points de friction de ces objectifs entre eux ou avec la réalité. Il évoque notamment les corridors écologiques qui traverse la Haie-Fouassière et Haute-Goulaine qui relient deux réservoirs biologiques. Il se demande s'il aurait été intéressant de déterminer au niveau du SCoT si le corridor est fonctionnel ou non, s'il faut le restaurer. Il évoque la polarité de la Haie-Fouassière avec des capacités en termes de transport ferroviaire (gare) et la protection des corridors écologiques dans ce même secteur. Il s'inquiète de la traduction de ces grandes orientations dans les PLU. Sur le sujet des eaux usées, il évoque les déversements par temps de pluie qui constitue un enjeu de qualité. Pour l'eau potable, il s'interroge sur la demande d'adéquation entre les objectifs de développement et la capacité d'adduction car selon lui l'essentiel de l'adduction en eau potable du secteur se fait par Atlantic'eau via l'usine de Basse-Goulaine et cela ne semble pas limitant.

Mme SIMOES indique qu'une réactualisation de la trame verte et bleue a été faite l'an passé dans le cadre d'un stage dont les documents ont été transmis aux communes et qui précisent les zones de discontinuité des corridors. Ces données seront intégrées au niveau des PLU.

M. GIRARD s'interroge sur la bonne coordination de ces enjeux de corridors si cela se fait à l'échelle des PLU.

M. MAUBIT évoque que les secteur Haute-Goulaine, la Haie-Fouassière est en lien spécifique avec la métropole de Nantes. Il y a un équilibre de construction entre Haute-Goulaine et la Haie-Fouassière, ces deux communes sont associées dans une démarche commune de développement et donc en lien avec la trame verte et bleue.

M. CAUDAL explique qu'actuellement en fonction des hypothèses de développement démographique des territoires, le schéma départemental de sécurisation d'eau potable à l'horizon 2030-2050, pourra donner des réponses sur l'adéquation avec les capacités d'eau potable. Il indique qu'il y aujourd'hui suffisamment de données existantes permettant de vérifier la cohérence entre la production d'eau potable et le développement démographique et les besoins des différentes activités. Par ailleurs, il précise qu'au sujet de la production d'eau potable, il y a le prisme de la quantité mais également celui de la qualité avec des problématiques d'arrêts d'usines de production au regard de molécules qui sont découvertes et qu'il n'est pas possible de traiter. Il indique que le risque industriel est dans l'avenir un risque potentiel au regard également de la pollution historique des sols avec des molécules désormais interdites mais qui continuent à évoluer sous forme de métabolites et qui peuvent générer un risque important.

M. LAFFONT a plusieurs remarques et d'interrogations. En premier lieu, il indique une mauvaise qualité des cartographies des documents publics du présent SCoT sur le site qui les rend illisibles. En second lieu, il évoque le SRADDET, dont un des reproches était de donner seulement des orientations sans engagement réel et sans objectifs chiffrés. Il regrette que le SCoT fasse de même et renvoie énormément de choses vers les PLUi voire PLU selon les cas. Il indique d'ailleurs qu'il n'est pas aisé de comprendre sur les territoires s'il y a des PLU ou des PLUi. Sur l'exemple de la trame verte et bleue, il explique qu'il n'y a pas d'objectifs de renforcement des trames et réservoirs de biodiversité dont beaucoup sont en très mauvais état. L'engagement pourrait être plus important sur ce sujet avec notamment une volonté de zones protégées plus importantes. Egalement, il s'interroge sur le terme « valorisation des têtes de bassin versant » car il indique que ce terme est souvent employé dans les opérations de promotion immobilière qui détruisent une zone humide et parlent de la valoriser au sein du projet immobilier. Au sujet des espaces de mobilité de la Loire, il salue leur prise en compte dans le projet de SCoT mais indique qu'au niveau des cours d'eau, il est seulement indiqué de ne pas urbaniser les berges. Il rappelle que les cours d'eau ont aussi des espaces de mobilité qu'il convient de protéger. Au sujet des zones humides, il est évoqué d'appliquer la séquence ERC qui est un simple respect de la loi. Au niveau des espaces agricoles, il salue le fait de défendre les parcelles agricoles et le foncier mais regrette pour répondre aux évolutions liées au changement climatique qu'il n'y ait pas de prescriptions sur les évolutions de pratiques qui augmentent les phénomènes d'érosion et de ruissellement impactant la qualité de l'eau notamment dans les zones de captages et plus largement le cycle de l'eau support de la biodiversité. Globalement, il indique que le changement climatique n'a pas été pris en compte par rapport aux enjeux agricoles du SCoT du Vignoble nantais qui a un poids important de consommation d'intrants chimiques notamment dans l'activité viticole. Par ailleurs, il s'interroge sur l'engagement et la responsabilité vis-à-vis de la qualité des eaux rejetées dans l'estuaire ou dans les pratiques. Enfin, il indique que ce territoire est complexe et superpose plusieurs SAGE. Dans la compatibilité avec les SAGEs, il aurait souhaité que le SCoT précise qu'il sera, pour chacune des thématiques individuellement, compatible avec le

mieux disant de chacun des SAGEs au regard des révisions à venir sur les SAGEs Sèvre nantaise et Grand-Lieu, Logne, Boulogne, Ognon.

Mme SIMOES explique que concernant les objectifs chiffrés, le parti pris dans l'élaboration du SCoT est de ne pas être trop restrictif afin de laisser une marge de manoeuvre aux PLU et PLUi. Concernant la préservation des têtes de bassin versant, la page 73 précise qu'il s'agit des éléments structurants du paysage et les composants de la trame verte et bleue (bocage, haies, ruisseaux, zones humides) à protéger au sein de têtes de bassin versant. Elle précise enfin que la délimitation précise et la caractérisation des espaces de mobilité a été rédigée par l'équipe d'animation du SAGE Estuaire de la Loire. Pour le changement climatique, il est abordé dans le DOO mais effectivement pas les enjeux évoqués liés au ruissellement et à l'érosion des sols.

M. MAUDIT précise qu'au-delà du SCoT, un plan paysage a été mis en œuvre et a permis d'identifier tous les cônes de vues du territoire et est annexé au SCoT pour donner de la matière à chaque commune pour faire en sorte d'éviter certaines constructions même sur les zones agricoles.

M. CAUDAL propose à l'équipe d'animation d'ajouter les sujets abordés dans les échanges à l'avis à formuler notamment la traduction des trames vertes et bleues en réaffirmant qu'il y a nécessité d'une continuité d'actions entre les PLU/PLUi et le SCoT. Un autre point concerne la prise en compte du changement climatique et en particulier la cohérence entre les types d'activités qu'il y a sur le territoire (viticulture, maraichage, agriculture conventionnelle…) et les conséquences de changement climatique. On constate qu'aujourd'hui il y a un excès d'eau qui lessive les sols et entraine aux exutoires une dégradation de la qualité d'eau. Inversement, en période de sècheresse, on observe des concentrations élevées de polluants. Les enjeux liés au changement climatique sont donc importants à prendre en compte. Également, il indique que quelques soient les politiques d'aménagements du territoire, les enjeux liés à l'amélioration de la qualité de l'eau de l'amont des bassins versant, de l'estuaire jusqu'au littoral doivent être pris en compte. Cette amélioration de la qualité de l'eau rejoint la problématique de santé publique. M. CAUDAL souhaite que le volet sur la qualité de l'eau soit intégré au regard de la santé et que tous les aménagements du territoire visent l'amélioration de la qualité de l'eau.

M. d'ANTHENAISE complète ses propos sur l'adéquation entre le développement et les capacités de traitement des eaux usées et d'adduction en eau potable. Il suggère que soit ajouté la notion de stockage des eaux permettant d'envisager d'autres usages et limiter certaines pressions sur d'autres masses d'eau.

M. CAUDAL ajoute la nécessité de cohérence entre les orientations/objectifs de tous les SAGE concernés et de prendre en compte pour chaque thématique le SAGE le mieux disant.

Avec 1 abstention, 3 votes « contre », 10 votes « favorable avec les recommandations », le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Vignoble nantais est jugé compatible avec le SAGE Estuaire de la Loire.

M. CAUDAL remercie Mme SIMOES et M. MAUDIT pour la présentation du projet et les échanges avec les membres du Bureau de la CLE.

2. *Avis du Bureau de la CLE : Dossier d'autorisation environnementale – Phase 2 du projet de développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne*

M. CAUDAL accueille les intervenants sur la phase 2 du projet de développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne. Il regrette qu'aucun élu de Nantes métropole maîtrisant le dossier n'ait pu se rendre disponible pour présenter le projet aux côtés des techniciens de la SEMITAN et du bureau d'études car l'orientation politique générale est toujours intéressante à être développée.

Présentation du dossier
Présentation par Adrien PIERRE (SEMITAN), Charly METEAU et Camille REMOUE (SCE)
Diapositives 44 à 84

Analyse technique pour avis du Bureau de la CLE
Présentation par M. CREED (SYLOA)
Diapositives 85 à 112

M. GUITTON indique que le projet s'inscrit dans un projet structurant et majeur pour Nantes métropole dans le développement des transports en commun avec deux grands enjeux que sont les mobilités et la gestion du flux important qui arrive du sud-ouest avec le parking-relais permettant de faciliter les accès au centre de Nantes avec un réseau performant. Ce projet essaie d'appliquer toutes les règles les plus vertueuses fixés par le PLUm et le SAGE.

M. CAUDAL demande des précisions sur les impacts minimes vis-à-vis du risque inondation et demande quels sont les impacts.

M. PIERRE précise qu'il n'y a pas d'impact sur la topographie car il n'y a pas de remblais et le projet reste au niveau de la route actuelle. Il s'agit de zones déjà urbanisées et le projet n'aggrave pas le risque inondation.

M. GIRARD indique que l'instruction du dossier s'est bien passée et que le pétitionnaire a bien pris en compte les enjeux.

Avec 14 votes « favorable », la phase 2 du projet de développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne est approuvé.

M. CAUDAL remercie les intervenants de la SEMITAN et de SCE pour la présentation.

3. *Questions diverses*

Situation sur les inventaires des zones humides sur le sous-bassin versant Brière-Brivet

M. PROVOST souhaite informer les membres du Bureau de la CLE qu'un incident s'est produit il y a 2 jours à Missillac. En effet, une technicienne du bureau d'étude Hydroconcept a été agressée par des agriculteurs dans le cadre de la conduite des inventaires zones humides sur le secteur. Il indique que des plaintes sont en cours de dépôt. Il souhaite que la CLE fasse part de solidarité vis-à-vis de ces actes inacceptables.
Il indique que par conséquent les inventaires sont arrêtés sur la communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas ainsi que sur la communauté de communes Estuaire et Sillon. Il fait un constat d'échec sur les inventaires des zones humides. Il propose que les éléments

plus précis soient portés à la connaissance de la CLE afin qu'elle puisse témoigner de sa solidarité sur ce dossier.

M. LAFFONT indique qu'il y avait déjà eu des incidents sur la communauté de communes Estuaire et Sillon envers le même bureau d'étude. Il précise qu'il avait déjà fait remonter ces informations ainsi que des difficultés vis-à-vis d'agents des syndicats et des bureaux d'études.

M. d'ANTHENAISE demande que dans le cadre de ces études, les élus locaux informent les administrés y compris les agriculteurs. Dans ce cas précis, il indique qu'il n'y a pas eu les informations transmises au bon moment. Il faut laisser le temps pour que l'enquête se fasse. Il faut que les personnes détentrices du foncier soient averties et accompagnées dans ces démarches par les élus en responsabilité.

M. CAUDAL rappelle que les premiers incidents datent du printemps dernier et qu'un rendez-vous avait été sollicité auprès de la Chambre régionale d'agriculture pour évoquer et relater ces points. Ce rendez-vous a été reporté avec les élections professionnelles. Les incidents se multiplient et dans ce cadre, il propose de rédiger un courrier de soutien aux syndicats et collectivités qui portent localement ces inventaires inscrits dans le SAGE et validés par l'ensemble des membres de la CLE. Il souhaite également réitérer la sollicitation d'un rendez-vous avec la Chambre d'agriculture en condamnant ces agissements inadmissibles. Aucun différend ne justifie de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes mandatés pour réaliser ce travail. Il évoque les contradictions du monde agricole et en particulier de la Chambre d'agriculture signant des conventions de partenariat dans le cadre des CT eau pour financer certaines actions dont les inventaires de zones humides et qu'au moment de la réalisation de ces inventaires se faire agresser par des agriculteurs.

M. PONTHIEUX découvre cette mauvaise nouvelle et partage ce qui a été dit. Il interpelle M. D'ANTHENAISE en rappelant qu'en tant qu'acteur participant aux instances de suivi de ces études, que les informations et la communication est bien faite sur ce secteur. Malgré cela, il trouve déplorable qu'à nouveau il y ait des agressions sur le terrain alors que l'information est passée. Il indique que ce n'est plus acceptable et qu'il y a un vrai problème de fond.

M. CAUDAL demande que l'équipe d'animation recueille les informations sur la méthodologie employée pour prévenir les acteurs.

M. d'ANTHENAISE demande qu'il y ait un éclairage précis sur l'information auprès de l'agriculteur directement concerné et indique que les élus ont leur part de responsabilité car un affichage en mairie ne suffit pas pour informer les personnes directement concernées. Il considère qu'il y a eu une déficience en termes d'information. Les agriculteurs sont chez eux, et s'ils n'ont pas été prévenus, il est logique qu'ils ne soient pas aptes à recevoir la visite de personnes de surcroît avec une tarière pour réaliser des inventaires. Il demande que le détail réel de l'opération soit transmis, notamment sur l'information à l'exploitant avant de voir ce qui pourra être fait. Concernant la sollicitation pour un rendez-vous avec le président de la Chambre d'agriculture, il rappelle que les résultats des élections ont lieu ce jour et que la nouvelle constitution sera opérationnelle à partir du 6 mars prochain.

M. CAUDAL rappelle à nouveau que ces incidents sont connus depuis le printemps dernier et trouve navrant que la Chambre d'agriculture n'ait pas eu en 9 mois la disponibilité de rencontrer les représentants de la Commission de locale de l'eau d'autant qu'il s'agissait de trouver des solutions sur ces sujets. Par ailleurs, sur l'information aux exploitants, il n'accepte pas que la faute soit rejetée uniquement sur les élus des collectivités locales et l'organisation. Dans tous les comités de pilotage des CT eau, les représentants des organisations professionnelles agricoles sont présents. Il est aussi du ressort de ces organisations de diffuser les informations via leurs canaux.

M. GUITTON trouve l'intervention de M. d'ANTHENAISE choquante. Que ce soit affiché en mairie ou non, qu'il y ait eu un courrier ou non d'information, l'agression d'une personne n'est absolument justifiable quel que soit le caractère de l'agriculteur, quel que soit sa vocation à s'emporter ou non. Selon lui, si le discours de la Chambre d'agriculture, n'est pas qu'aucune agression n'est acceptable, on se retrouve devant une difficulté majeure. Il réitère que les propos de M. d'ANTHENAISE sont très choquants car ils justifient l'agression d'une technicienne d'un bureau d'études effectuant son travail sous prétexte de manque d'information. Il revient sur l'importance du processus d'information et sur l'association des agriculteurs à la démarche mise en œuvre. Si des améliorations si sont nécessaires pour informer plus en amont, cela doit être travaillé. Pour autant depuis le nombre de mois où ces incidents sont recensés, tous les agriculteurs du département savent que des inventaires sur les zones humides sont en cours sur le territoire donc il n'y a pas de mauvaises surprises. Il redit que toute agression est inacceptable, qu'il ne comprend pas que les représentants du monde agricole n'aient pas un discours d'apaisement et enfin que le travail doit être poursuivi avec les collectivités, les bureaux d'études, le monde agricole et tous les acteurs concernés pour que les études commandées par le SAGE puissent se faire et de manière sereine. Il conclut sur le fait que le sujet de fond est que certains ne souhaitent pas que ces inventaires soient faits alors que collectivement nous avons décidés qu'ils étaient importants pour l'intérêt général. Il plaide pour que le président de la CLE et les vice-présidents, le Bureau de la CLE jouent ce rôle d'apaisement car il y a urgence. Ce n'est pas le premier cas, il faut que ce soit le dernier.

Mme BELIN est également extrêmement choquée par le discours de M. d'ANTHENAISE. Il n'y a aucune excuse à la violence quel que soit le contexte. C'est symptomatique d'une société qui part à la dérive qui commence par des actes de violence avant même d'essayer de comprendre et de discuter.

M. d'ANTHENAISE demande de se mettre à la place d'une profession qui se trouve aujourd'hui dans des circonstances extrêmement graves. Les agriculteurs sont à la limite du dépôt de bilan, sont harcelés et avec les conséquences du changement climatique sont dans une souffrance. Le pourcentage de suicides est très élevé dans cette profession. Les agriculteurs sont exaspérés et réagissent violemment. La souffrance psychologique des agriculteurs doit être aidée, d'autant que cette profession est au service de l'ensemble de la population.

Mme GIRARDOT-MOITIÉ s'inscrit dans les propos précédents sur les propos de M. d'ANTHENAISE. Elle précise qu'ici personne ne remet en question la difficulté des agriculteurs, le fait qu'ils doivent être informé et qu'il y a des situations de fragilité très fortes, ce n'est pas le débat. Ce qui est attendu c'est qu'il n'y a pas de tolérance pour des agressions physiques et les agriculteurs ne seront pas aidés s'il est dit que ces actes sont justifiés. La chambre d'agriculture doit apaiser et renouer le dialogue et ne pas ouvrir une brèche qui légitimerai la violence. Elle pense qu'il y du mélange dans les propos tenus et qu'il faut clarifier les choses car cette voie nous emmène vers la mauvaise direction.

M. d'ANTHENAISE ne dit pas qu'il défend cette personne car elle n'avait pas à agir ainsi mais pose la question de manière plus générale et demande à être vigilant car dans un certain nombre de cas les gens sont exaspérés. La violence n'est pas une réponse mais il peut y avoir une explication. Il faut savoir dans quelles circonstances les choses se sont passées et demande ainsi à éclairer le sujet.

M. CAUDAL indique qu'il est important que ces faits soient remontés. Une réaction de la CLE va être exprimée par rapport à ces faits et vis-à-vis des contradictions du monde agricole. Il demande à l'équipe d'animation de recueillir les informations pour rédiger un courrier de soutien d'une part et d'autre part de réitérer la sollicitation d'un rendez-vous avec la Chambre d'agriculture en condamnant ces agissements.
Il clôt la séance et remercie les membres du Bureau de la CLE.